

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

COMPTE RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2008 - 18 H 30

L'An deux mille huit, le mercredi vingt trois avril à dix-huit heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche désignés par leurs Conseils Municipaux respectifs, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de BREUIL-LE-VERT, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) renvoyant aux articles L2121-12 du C.G.C.T.

Etaient présents:

Mr Alain COPEL (Agnetz)	Mr Thierry RUFFIN (Fitz-James)
Mr Michel PAUCELLIER (Agnetz)	Mr Dominique DONNARD (Laigneville)
Mr Jean-Paul MARAZANOFF (Bailleval)	Mr Sandragassen CHELLUM (Laigneville)
Mme Marie-Laure DAUVIN (Breuil-le-Sec)	Mr Gilbert PHILIPPOT (Liancourt)
Mr Sébastien DEBRIE (Breuil-le-Sec)	Mr Renaud SERGENT (Liancourt)
Mr Claudinet LACAILLE (Breuil-le-Vert)	Mr Jean-Jacques DEGOUY (Litz)
Mr Jean-Paul PLANQUE (Breuil-le-Vert)	Mr Tristan LESCUYER (Litz)
Mr Philippe HEBERT (Cauffry)	Mr Gilles VERNAY (Mogneville)
Mr Serge MAGNIER (Cauffry)	Mr Jules LANDECKER (Mogneville)
Mme Brigitte REMBAUVILLE (Clermont)	Mr Alfred ALIAS (Monchy-St-Eloi)
Mr Lionel OLLIVIER (Clermont)	Mr Jackies LLERES Monchy-St-Eloi)
Mr Hervé SARAZIN (Etouy)	Mme Hélène MOUA (Nogent-sur-Oise)
Mr Jean-Luc MALVOISIN (Etouy)	Mr Michel DUPLESSI (Nogent-sur-Oise)
Mr Luc DUPONT (Fitz-James)	Mr Marc CHOISY (Villers-Saint-Paul)

Etaient absents :

Mr Jean PROTHAIS (Bailleval) qui avait donné pouvoir à Mr Jean-Paul MARAZANOFF (Bailleval), Mr Claude DEVIMEUX (Rantigny), Monsieur Maxime FAGARD (Rantigny), Mr Marc BONORON (Villers Saint Paul) qui avait donné pouvoir à Mr Marc CHOISY (Villers Saint Paul).

Nombre de membres du Comité en exercice ----- : 32

Nombre de membres du Comité présents ----- : 28

Nombre de membres du Comité votants ----- : 30

Date de convocation ----- : 16 avril 2008

Date d'affichage ----- :

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DEBRIE

I/ INSTALLATION DU COMITE

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Pierre HAUTE-POTTIER, Président sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des désignations des délégués par les conseils Municipaux des Communes adhérentes du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche et a déclaré installer:

Mr Alain COPEL (Agnetz)	Mr Dominique DONNARD (Laigneville)
Mr Michel PAUCELLIER (Agnetz)	Mr Sandragassen CHELLUM (Laigneville)
Mr Jean-Paul MARAZANOFF (Bailleval)	Mr Gilbert PHILIPPOT (Liancourt)
Mr Jean PROTHAIS (Bailleval)	Mr Renaud SERGENT (Liancourt)
Mme Marie-Laure DAUVIN (Breuil-le-Sec)	Mr Jean-Jacques DEGOUY (Litz)
Mr Sébastien DEBRIE (Breuil-le-Sec)	Mr Tristan LESCUYER (Litz)
Mr Claudinet LACAILLE (Breuil-le-Vert)	Mr Gilles VERNAY (Mogneville)
Mr Jean-Paul PLANQUE (Breuil-le-Vert)	Mr Jules LANDECKER (Mogneville)
Mr Philippe HEBERT (Cauffry)	Mr Alfred ALIAS (Monchy-St-Eloi)
Mr Serge MAGNIER (Cauffry)	Mr Jackies LLERES Monchy-St-Eloi)
Mme Brigitte REMBAUVILLE (Clermont)	Mme Hélène MOUA (Nogent-sur-Oise)
Mr Lionel OLLIVIER (Clermont)	Mr Michel DUPLESSI (Nogent-sur-Oise)
Mr Hervé SARAZIN (Etouy)	Mr Claude DEVIMEUX (Rantigny)
Mr Jean-Luc MALVOISIN (Etouy)	Mr Maxime FAGARD (Rantigny)
Mr Luc DUPONT (Fitz-James)	Mr Marc BONORON (Villers Saint Paul)
Mr Thierry RUFFIN (Fitz-James)	Mr Marc CHOISY (Villers-Saint-Paul)

Dans leurs fonctions de membres du comité du syndicat.

Monsieur Gilbert PHILIPPOT, Doyen des membres du Comité, a pris ensuite la présidence.

1°) ELECTION DU PRESIDENT

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales applicables aux E.P.C.I. en vertu de l'article L 5211-2 du même code, a invité le Comité à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux E.P.C.I. en vertu de l'article L 5211-2 du même code.

Monsieur Alain COPEL a présenté sa candidature.

Chaque membre du comité, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne-----	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L66 du Code Electoral ---	01
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés -----	29
Majorité absolue -----	15

Ont obtenu :

Monsieur Alain COPEL, vingt-neuf voix (29 voix)

Monsieur Alain COPEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et immédiatement installé.

2°) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Election du Premier vice-président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain COPPEL, élu Président, à l'élection du premier vice-Président.

Premier tour de scrutin

Monsieur Renaud SERGENT a présenté sa candidature
Monsieur Jean PROTHAIS a présenté sa candidature
Monsieur Tristan LESCUYER a présenté sa candidature
Monsieur Luc DUPONT a présenté sa candidature

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L66 du Code Electoral ---:	00
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés -----:	30
Majorité absolue -----:	16

Ont obtenu :

Monsieur Renaud SERGENT, dix voix (10 voix)
Monsieur Jean PROTHAIS, neuf voix (09 voix)
Monsieur Tristan LESCUYER : trois voix (03 voix)
Monsieur Luc DUPONT : huit voix (08 voix)

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue du premier tour de scrutin, un second tour est procédé.

Deuxième tour de scrutin

Monsieur Renaud SERGENT a présenté sa candidature
Monsieur Jean PROTHAIS a présenté sa candidature
Monsieur Tristan LESCUYER a présenté sa candidature
Monsieur Luc DUPONT a présenté sa candidature

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L66 du Code Electoral --:	00
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés -----:	30
Majorité absolue -----:	16

Ont obtenu :

Monsieur Renaud SERGENT, neuf voix (09 voix)
Monsieur Jean PROTHAIS, douze voix (12 voix)
Monsieur Tristan LESCUYER : trois voix (03 voix)
Monsieur Luc DUPONT : six voix (06 voix)

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue du premier tour de scrutin, un troisième tour est procédé.

Troisième tour de scrutin :

Monsieur Renaud SERGENT a présenté sa candidature
Monsieur Jean PROTHAIS a présenté sa candidature
Monsieur Tristan LESCUYER a présenté sa candidature
Monsieur Luc DUPONT a présenté sa candidature

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L66 du Code Electoral ---:	00
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés -----:	30
Majorité absolue -----:	16

Ont obtenu :

Monsieur Renaud SERGENT, neuf voix (09 voix)
Monsieur Jean PROTHAIS, quinze voix (15 voix)
Monsieur Tristan LESCUYER : deux voix (02 voix)
Monsieur Luc DUPONT : quatre voix (04 voix)

Monsieur Jean PROTHAIS ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé 1^{er} vice-président et immédiatement installé.

Election du deuxième vice-président

Premier tour de scrutin :

Monsieur Renaud SERGENT a présenté sa candidature
Madame Brigitte REMBAUVILLE a présenté sa candidature
Monsieur Luc DUPONT a présenté sa candidature
Monsieur Tristan LESCUYER a présenté sa candidature

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L66 du Code Electoral ---:	00
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés -----:	30
Majorité absolue -----:	16

Ont obtenu :

Monsieur Renaud SERGENT, dix voix (10 voix)
Madame Brigitte REMBAUVILLE, neuf voix (09 voix)
Monsieur Luc DUPONT : sept voix (07 voix)
Monsieur Tristan LESCUYER : quatre voix (04 voix)

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue du premier tour de scrutin, un second tour est procédé.

Second tour de scrutin :

Monsieur Renaud SERGENT a présenté sa candidature
Madame Brigitte REMBAUVILLE a présenté sa candidature
Monsieur Luc DUPONT a présenté sa candidature
Monsieur Tristan LESCUYER a présenté sa candidature

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L66 du Code Electoral ---:	00
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés -----:	30
Majorité absolue -----:	16

Ont obtenu :

Monsieur Renaud SERGENT, onze voix (11 voix)
Madame Brigitte REMBAUVILLE, onze voix (11 voix)
Monsieur Luc DUPONT : cinq voix (05 voix)
Monsieur Tristan LESCUYER : trois voix (03 voix)

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue du premier tour de scrutin, un troisième tour est procédé.

Troisième tour de scrutin :

Monsieur Renaud SERGENT a présenté sa candidature
Madame Brigitte REMBAUVILLE a présenté sa candidature
Monsieur Tristan LESCUYER a présenté sa candidature

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L66 du Code Electoral ---:	01
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés -----:	29
Majorité absolue -----:	15

Ont obtenu :

Monsieur Renaud SERGENT, douze voix (12 voix)
Madame Brigitte REMBAUVILLE, seize voix (16 voix)
Monsieur Tristan LESCUYER : une voix (01 voix)

Madame Brigitte REMBAUVILLE ayant obtenu la majorité légale, a été proclamée 2ème vice-présidente et immédiatement installée.

La séance est close à 19 heures 45.

Fait à BREUIL LE VERT,
Le 24 avril 2008,
Le Président,

Monsieur Alain COPEL.